



Tel : 418 829-1011

www.iledorleans.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Des élus défavorables au passage d'un troisième lien sur l'île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, 23 septembre 2026 – Sollicités par de nombreux citoyens sur le sujet, les maires de l'ensemble du territoire de l'île d'Orléans souhaitent informer la population de leur position unanime défavorable à l'endroit d'un troisième lien qui passerait sur l'île d'Orléans.

« Fréquemment, les six maires des municipalités de l'île d'Orléans, sont interpellés par nos citoyens, inquiets à l'idée qu'un lien inter-rives passe sur l'île. Par la présente, nous tenons à les rassurer que nous sommes contre cette intention. »

Jean Lapointe, préfet de la MRC et maire de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

Rappelons que le 18 février 2025, une motion a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec, dans laquelle elle soulignait l'importance de protéger les paysages uniques de l'île d'Orléans, qui font partie intégrante du patrimoine visuel et culturel de la région de Québec, et dans laquelle elle demandait au gouvernement du Québec de respecter les principes de préservation du patrimoine et de développement durable dans ses projets d'infrastructure.

-30-

Saint-Pierre-
de-l'Île-d'Orléans

Sainte-Famille
de-l'Île-d'Orléans

Saint-François-
de-l'Île-d'Orléans

Saint-Jean-
de-l'Île-d'Orléans

Saint-Laurent-
de-l'Île-d'Orléans

Sainte-Pétronille

Source :
Dominique LeBlanc
Conseillère culturelle et communications
MRC de L'Île-d'Orléans
418 829-1011 #234
dleblanc@mrcio.qc.ca



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le premier ministre s'est montré favorable à l'implantation d'un nouveau lien autoroutier entre Québec et Lévis;

QU'elle rappelle que la protection du patrimoine mondial de l'UNESCO est une responsabilité collective inaliénable et qu'aucun projet d'infrastructure ne doit compromettre la préservation de cet héritage exceptionnel;

QU'elle souligne également l'importance de protéger les paysages uniques de l'île d'Orléans, qui font partie intégrante du patrimoine visuel et culturel de la région de Québec;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de respecter les principes de préservation du patrimoine et de développement durable dans ses projets d'infrastructure.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 18 FÉVRIER 2025.

Québec, ce vingt-septième jour de février 2025

ARIANE BEAUREGARD

Directrice de la séance et de la procédure parlementaire
Assemblée nationale

